



photo : HLS



Vendredi 24 mars 2023 1ère session des personnes handicapées à Berne

Le 24 mars 2023, 44 personnes handicapées prendront place dans la salle du Conseil national. Elles représentent 22% de la population : 1,8 million de personnes qui vivent avec un handicap et à qui on ne donne que trop peu la parole en Suisse.

Corinne Bonnet-Mérier, présidente du Club a été élue pour participer à cette session.

Cette session présentera un texte sur les droits des personnes handicapées en matière de droits politiques. Comme il est d'usage en Suisse, les régions linguistiques sont prises en compte, de manière analogue à la répartition des sièges par canton au Conseil national. Ainsi, 29 sièges vont à la Suisse alémanique, 12 sièges à la Suisse romande, 2 sièges à la Suisse italienne et 1 siège à la partie romanche, soit 44 sièges au total.

La session des personnes handicapées doit également refléter la diversité des handicaps. La Convention de l'ONU définit comme personnes handicapées les « personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables » (CDPH art. 1). Sur la base de cette définition, un siège au minimum est garanti aux personnes ayant une déficience physique, psychique, intellectuelle, auditive ou visuelle.

Les élections ont abouti à un parlement dans lequel tous les types de handicap sont représentés. La part de femmes (41%) est, quant à elle, comparable à celle du Parlement actuel.

En ce qui concerne la répartition des sièges entre les types de handicap, il y aura des majorités et des minorités : près de 60% des sièges sont occupés par des personnes avec un handicap physique. 30% des parlementaires ont un handicap sensoriel. Parmi ces personnes, celles qui présentent une déficience visuelle sont deux fois plus nombreuses (20%) que les personnes malentendantes ou sourdes. Les personnes ayant des troubles psychiques ou une déficience intellectuelle sont en minorité.

La procédure électorale choisie a permis de garantir qu'aucun groupe ne soit totalement exclu car il faut éviter que les personnes élues deviennent des représentantes de leur handicap. Ce sont les besoins communs et l'engagement collectif pour éliminer les obstacles qui doivent être au cœur de la première session suisse des personnes handicapées. Il appartiendra aux personnes élues de prendre la parole au nom de toutes les personnes en situation de handicap.